

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente de produits du catalogue EFFIK. Elles sont adressées ou remises lors de la communication des prix, et ce, lors de chaque facturation.

Le fait de passer commande implique l'acceptation irrévocable, entière et sans réserve de l'acheteur à ces CGV, à l'exclusion de tout autre document tel que prospectus, catalogue, ou de toute déclaration verbale, qui n'ont qu'une valeur indicative.

On entend par passation de commande le fait pour l'acheteur de signer et/ou d'apposer son cachet sur le bon de commande ou d'approuver la commande par flux informatique, qui devient, dès lors, une commande définitive. Toute commande passée doit représenter un montant minimum de cent-cinquante (150) euros Hors Taxes. EFFIK se réserve le droit de refuser une commande dont le montant est inférieur à ce montant minimum.

2. FORMATION DU CONTRAT

Une commande devenue définitive ne peut être annulée, faute de quoi l'intégralité du prix des produits sera facturée à l'acheteur, facture considérée comme immédiatement exigible.

EFFIK se réserve néanmoins le droit, en cas de détérioration significative de la situation financière de l'acheteur ou s'il a des raisons légitimes de considérer que celui-ci sera dans l'impossibilité d'honorer le prix aux échéances convenues :

- d'exiger une garantie financière sérieuse ou un paiement avant livraison, étant précisé que le paiement s'entend de l'encaissement du prix, et/ou
- d'annuler une commande en cours, même devenue définitive.

3. OPPOSABILITE

Aucune condition des présentes CGV ne sera réputée être écartée, sauf condition particulière acceptée formellement et par écrit par EFFIK. L'acheteur entend renoncer à l'application de ses propres conditions générales d'achat.

Par ailleurs, le fait qu'EFFIK ne se prévale pas de l'une des présentes conditions ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

4. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents contractuels sont par ordre de priorité :

- Les potentielles conditions particulières acceptées par les parties ;
- Les présentes conditions générales,
- Le bon de commande sous format informatique.

En cas de contradiction, le document de rang supérieur prévaudra.

5. MODALITES ET DELAIS DE LIVRAISON

La livraison est réalisée par un expéditeur ou un distributeur désigné par EFFIK, Franco de port à l'adresse indiquée par l'acheteur à la commande.

Les délais de livraison sont fournis à titre indicatif, les dépassements de délai ne peuvent donc donner lieu à dédommagement, à retenue, ou à annulation des commandes, sauf accord exprès et préalable d'EFFIK.

EFFIK se réserve le droit de procéder à des livraisons partielles.

EFFIK pourra être déchargée de son obligation de livraison en cas de force majeure ou de cas fortuit tel que notamment le manque de main-d'œuvre, des événements politiques, l'irrégularité dans les livraisons de matières premières, l'interruption ou le retard dans les transports, etc..., que ces événements soient subis par EFFIK ou par ses fournisseurs.

Dans de tels cas, EFFIK est autorisée à suspendre ses engagements et à prolonger les délais communiqués, ou à résilier toute commande concernée, même devenue définitive.

6. RECEPTION ET RECLAMATION

A réception de commande, l'acheteur est tenu de vérifier la conformité des produits livrés et de communiquer, le cas échéant, toute anomalie constatée.

Sans préjudice de toutes actions vis-à-vis du distributeur, toutes réclamations relatives aux vices apparents ou à la non-conformité des produits livrés aux produits commandés ou au bordereau d'expédition doivent impérativement être formulées par l'acheteur, dans les trois (3) jours ouvrés qui suivent la livraison des produits, par téléphone au 04 73 69 98 88 ou par email à l'adresse du distributeur relationclient@csp-epl.com.

Passé ce délai, aucune réclamation relative aux vices apparents ou à la non-conformité des produits livrés ne sera recevable.

7. CONSEQUENCES DU RETOUR

En cas de vice apparent ou de non-conformité des produits livrés dûment constatés et reconnus par EFFIK, l'acheteur pourra en obtenir le remplacement gratuit, à l'exclusion de toute indemnité et de tous dommages et intérêts.

En cas d'accord d'EFFIK pour procéder à un retour du produit, il est entendu que le produit concerné, complet et non usagé, devra être retourné aux frais et risques de l'acheteur.

8. PRIX

Les prix afférents à la commande des produits sont indiqués au préalable par EFFIK pour l'année civile en cours et figurent également sur le bon de commande.

Les Parties pourront convenir d'une modification de prix par un accord écrit qui devra avoir été acté au plus tard un mois avant la date d'application de ladite modification.

Les prix sont affichés en euros, en montant H.T.

Le bon de commande indique le taux de T.V.A applicable au jour de la commande et tout changement du taux applicable de T.V.A sera automatiquement répercuté sur les prix des produits.

9. MODALITES DE PAIEMENT

Les factures sont payables par virement bancaire dans un délai de quarante-cinq (45) jours fin de mois à compter de la date de facture remise au jour de la livraison, sauf conditions particulières établies entre l'acheteur et EFFIK.

Constitue un paiement au sens des présentes conditions, l'encaissement, à l'échéance convenue, de l'intégralité de la facture. En cas de détérioration significative de la situation financière de l'acheteur, le distributeur, agissant pour le compte d'EFFIK, pourra procéder au blocage de cet acheteur, et ce, à partir de la première relance restée infructueuse.

La mise en place d'un paiement d'avance pourra également être exigée par le distributeur afin d'éviter le blocage des commandes. Le refus de l'acheteur de procéder au paiement d'avance en cas de demande justifiée par le distributeur ouvrira droit, au choix d'EFFIK, d'annuler tout ou partie des commandes en cours ou de prononcer l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues.

10. RETARD OU DEFAUT DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions légales, en cas de retard de paiement d'une facture à l'échéance, une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros sera due ainsi qu'une des pénalités de retard égales au taux d'intérêt légal de la Banque Centrale Européenne en vigueur majoré de dix (10) points. Ces sommes sont exigibles de plein droit, sans relance ou mise en demeure préalable, et commencent à courir suivant la date de règlement prévue sur la facture sans préjudice des autres conséquences qui pourraient découler de ce retard. L'acheteur devra également payer tous les frais d'impayés ainsi que tous les frais exposés par EFFIK pour le recouvrement y compris en cas de recouvrement contentieux des sommes dues. Les pénalités de retard peuvent se cumuler avec tous dommages et intérêts auxquels EFFIK pourrait prétendre du fait du non-paiement ou du retard de paiement en cause.

11. RESERVE DE PROPRIETE

Le transfert de propriété des marchandises d'EFFIK est conditionné au complet paiement du prix par l'acheteur. De convention expresse, EFFIK pourra faire jouer les droits qu'il détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque de ses créances, sur la totalité de ses marchandises en possession de l'acheteur, ces dernières étant conventionnellement présumées être celles impayées, et EFFIK pourra les reprendre ou les revendiquer en dédommagement de toutes ses factures impayées, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours. L'acheteur s'interdit donc de revendre ses stocks préalablement au complet paiement.

En cas de défaut de paiement, les marchandises devront être restituées à EFFIK, et ce, à première demande écrite de celui-ci, aux frais et risques exclusifs de l'acheteur, sous réserve de l'exercice de tout autre droit d'EFFIK.

Il est établi que le transfert des risques inhérents aux produits sont transférés à l'acheteur au jour de la livraison, ce dernier ayant notamment la responsabilité du stockage des produits dans des conditions adaptées et adéquates.

12. TRIBUNAUX COMPETENTS - LOI APPLICABLE

Les présentes CGV sont régies par le droit français et toute contestation inhérente à l'existence, la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes qui ne pourra être résolue à l'amiable sera soumise à la compétence exclusive des tribunaux de Nanterre.

13. RESPONSABILITE

EFFIK ne saurait être tenue pour responsable de l'inexécution du contrat dû à un cas de force majeure ou à la faute de l'acheteur.

Il est établi que la responsabilité d'EFFIK ne pourra en aucun cas être recherchée pour des pertes de profit, pertes de vente ou tous autres dommages immatériels indirects. La responsabilité d'EFFIK est plafonnée, en tout état de cause, au montant de la commande concernée.

14. DONNEES PERSONNELLES

Les Parties s'engagent à se conformer aux obligations du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD). Ainsi en cas de collecte de données personnelles, les Parties s'engagent à traiter ces données de manière confidentielle en respectant toute mesure de protection et de sécurité nécessaire au traitement de ces données. Par ailleurs, toutes données collectées dans le cadre de l'exécution des présentes seront conservées pendant une durée de cinq (5) ans.

L'acheteur pourra exercer ses droits auprès du Délégué à la Protection des Données par email à l'adresse dpo@effik.fr.